

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 9	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	120 000		120 000	
70600000 Prestations de services	120 000		120 000	
Chiffre d'affaires NET	120 000		120 000	
AUTRES PRODUITS	3		3	
75800000 Produits div de gestion couran	3		3	
Total des Produits d'exploitation	120 003		120 003	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	13 585	2 400	11 185	466.06
60400000 Achats d'études et prestation	2 412	2 400	12	0.51
62260000 Honoraires	11 158		11 158	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	15		15	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	597		597	
63120000 Taxe d'apprentissage	325		325	
63330000 Format Professionnelle continu	272		272	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	53 686		53 686	
64110000 Salaires, appointements	47 686		47 686	
64130000 Primes et gratifications	6 000		6 000	
CHARGES SOCIALES	19 472		19 472	
64510000 Cotisations à l'URSSAF	11 829		11 829	
64520000 Cotisations aux mutuelles	4 910		4 910	
64530000 Cotisation caisses de retraite	2 553		2 553	
64550000 Cotisations Prévoyance	179		179	
AUTRES CHARGES	4		4	
65800000 Charges Div de gestion courant	4		4	
Total des Charges d'exploitation	87 345	2 400	84 945	NS
Résultat d'exploitation	32 658	2 400	35 058	NS
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS		500 000	500 000	100.00
76110000 Revenus des titres de particip		500 000	500 000	100.00
Total des Produits financiers		500 000	500 000	100.00
Résultat financier		500 000	500 000	100.00
Résultat courant avant impôts	32 658	497 600	464 942	93.44
IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 165	3 390	4 775	140.86
69500000 Impôts sur les bénéfices	8 165	3 390	4 775	140.86
Total des produits	120 003	500 000	379 997	76.00
Total des charges	95 510	5 790	89 720	NS
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	24 493	494 210	469 717	95.04

3 MANALO
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 27 rue du Bois des Limosins
77380 Combs-la-Ville
899 062 236 RCS Melun

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 24 493 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 493 euros
------------------------	--------------

Affectation :

Prélèvement sur le compte «Autres réserves»	125 507 euros
Qui s'élève ainsi à 238 703 euros	

Distribution à titre de dividendes	150 000 euros
Soit 1 500 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour sur décision du Président.

Nous vous informons que :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater), peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de

dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû.

L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

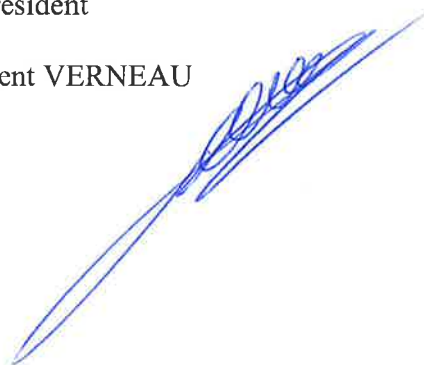
Nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Vincent VERNEAU



Société 3 MANALO
27 RUE DES BOIS DES LIMOSINS
77380 COMBS LA VILLE

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion

Fait à LA VARENNE ST HILAIRE
Le 16/04/2023

Nathaniel TORDJMAN
Chef de Groupe

Alexandre GHAHARI
Gérant

*Certifiés conformes
par le Président*

COFIN'AUDIT
7/9 PLACE DE LA GARE

94210 LA VARENNE ST HILAIRE
01 55 96 16 27

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 9	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	1 010 000	1 000 000	10 000	1.00
26101000 TP - JANINDIS	1 000 000	1 000 000		
26102000 TP - TRAVERDIS	10 000		10 000	
Total II	1 010 000	1 000 000	10 000	1.00
AUTRES CREANCES	390 807	480	390 327	NS
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice	517		517	
44566000 T.V.A. s autre bien et service	2		2	
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	288	480	192	40.00
45102000 Compte Groupe Traverdis	390 000		390 000	
DISPONIBILITES	250 632	500 000	249 368	49.87
51201000 BNP MANALO	250 632	500 000	249 368	49.87
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	400		400	
48600000 Charges constatées d'avance	400		400	
Total III	641 839	500 480	141 359	28.24
TOTAL GENERAL	1 651 839	1 500 480	151 359	10.09

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 9	Euros	%
CAPITAL	1 000 000	1 000 000		
10130000 Cap.souscrit appelé, versé	1 000 000	1 000 000		
RESERVE LEGALE	50 000		50 000	
10610000 Réserve légale	50 000		50 000	
AUTRES RESERVES	364 210		364 210	
10680000 Autres réserves	364 210		364 210	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	24 493	494 210	469 717	95.04
Total I	1 438 703	1 494 210	55 507	3.71
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	205 290		205 290	
45101000 Compte Groupe Janindis	200 000		200 000	
45101100 C/c Janindis intégration Fisca	5 290		5 290	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	241	2 880	2 639	91.63
40100000 Fournisseurs	241	2 880	2 639	91.63
DETTES FISCALES ET SOCIALES	7 605	3 390	4 215	124.33
43100000 Sécurité sociale	5 103		5 103	
43720000 PREVOYANCE	358		358	
43730000 CAISSE DE RETRAITE	1 867		1 867	
43861000 TA et FPC	52		52	
44210000 Prélèvement à la Source	224		224	
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice		3 390	3 390	100.00
Total IV	213 136	6 270	206 866	NS
TOTAL GENERAL	1 651 839	1 500 480	151 359	10.09